

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 19 octobre 2016

Monsieur Sébastien Théberge
Ivanhoé Cambridge
Édifice Jacques-Parizeau
1001, rue du Square-Victoria, bureau C-500
Montréal (Québec) H2Z 2B5

Objet : Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

- 1) L'entente conclue entre le gouvernement du Québec et CDPQ (DA62) prévoit à l'article 5.2.7 que « L'emprise des biens fonciers permettra de faire des développements immobiliers (si rentables) afin de réduire les coûts de projet et la participation du Gouvernement ». En réponse aux questions de la Commission à ce sujet, CDPQ et CDPQ Infra ont mentionné qu'il appartient à Ivanhoé-Cambridge de déterminer les projets qu'elle souhaite entreprendre dans le futur.

Ivanhoé-Cambridge prévoit-elle réaliser des développements immobiliers dans l'emprise des biens fonciers tel que prévu dans l'Entente, ou le long du tracé et aux abords des stations par exemple dans le cadre d'éventuels TOD ?

Vos réponses doivent être acheminées le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 21 octobre prochain. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. M. Macky Tall